

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

COLLOQUE SUR LES RESSOURCES HALIEUTIQUES COTIERES DU PACIFIQUE  
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 14 - 25 mars 1988)

EXPOSE NATIONAL - NIUE

Document présenté  
par  
J. Barnes

Ile isolée, Niue est un atoll exhausé, situé par 169° 59' de latitude ouest et 19° 02' de longitude sud. Ses côtes sont des falaises calcaires abruptes bordées par un étroit récif frangeant. L'île a une forme rhomboïdale et, pour une longueur de 13 milles et une largeur de 11 milles, elle présente environ 70 km d'un littoral qui n'offre ni bon port, ni mouillage sûr. Les petits bateaux peuvent toutefois accoster à Alofi et Avatele.

L'ancien lagon se trouve actuellement à 215 pieds (environ 64,5 m) au-dessus du niveau de la mer, suite à un exhaussement survenu pendant le pléistocène, de 270 000 à 900 000 ans de cela. L'ancien lagon ayant eu une profondeur de 100 pieds (environ 30 m), on a pu y trouver des lits de coquillages et des fossiles d'espèces fauniques appartenant au plio-pléistocène et dont les sédiments lagunaires sont caractéristiques d'une faune qui vivait au-dessus de la laisse de haute mer. On y trouve en abondance divers coquillages, coquilles de bénitiers et autres fossiles.

Les fonds océaniques qui entourent Niue sont profonds et, à 1 km seulement des côtes, les sondeurs font état de profondeurs de plus de 400 brasses (environ 720 m). La côte est accidentée et les plages sont petites. Juste au-dessus du niveau de la mer, une plate-forme taillée par les vagues entoure l'île. Au delà de cette plate-forme, un étroit récif frangeant découvre aux plus basses mers; sous l'action des algues coralliennes, le plus gros des débris et des éboulis résultant de l'érosion de la falaise viennent s'agglomérer.

A de nombreux endroits, la plate-forme s'incline en pente douce vers la mer sans former de véritable ressaut. Là où le littoral est légèrement échancré, les vagues déferlent sur la plate-forme en pente en sapant profondément la falaise calcaire. En revanche, à proximité des promontoires érodés, la plate-forme se fait plus étroite, voire disparaît complètement, et des colonies d'algues prolifèrent au pied de la falaise en s'étendant parfois à une certaine hauteur le long de celle-ci. Leur présence a peut-être pour effet d'amoindrir la force d'érosion des vagues de sorte qu'à ces endroits, l'affouillement de la falaise est moins marqué. Ainsi, là où la côte s'avance dans la mer, les vagues se brisent-elles sur les falaises couvertes d'algues qui sont donc perpétuellement mouillées par les embruns, et il n'est pas rare de voir proliférer jusqu'à 20 pieds (6 m) au-dessus du niveau de la mer des organismes corallifères. Ces falaises sont de couleur rose et, par endroits, sont recouvertes de petits gradins formés par des jardins coralliens disposés un peu à la manière de jardins suspendus ou de mini-rizières. Ces jardins coralliens présentent une faune corallienne vivace qui contraste avec les zones avoisinantes.

Sur la côte ouest de l'île, la croissance corallienne est clairsemée et, partant, les poissons récifaux y sont moins abondants que ce que l'on pourrait escompter dans des eaux peu exploitées. Les pêcheurs de Niue sont donc moins bien lotis à cet égard que bon nombre de leurs homologues des autres îles du Pacifique, en ce sens que leur source d'approvisionnement en poissons récifaux est loin d'être pléthorique, en plus d'être d'un accès difficile. Le vent et la mer rendent la côte est très malaisée pour la pêche en canot ou en petite embarcation. Pendant la plus grande partie de l'année, la mer ne peut être exploitée qu'à marée basse, et le plus souvent la nuit. Les canots et les petites embarcations des pêcheurs se tiennent généralement à proximité du littoral.

### RECHERCHES ET LEGISLATION SUR LES PECHEES

Jusqu'en 1986, la recherche n'était guère au nombre des activités principales de la Division des pêches de Niue. Cependant, l'intensification du tourisme et de la pêche commerciale allait attirer l'attention du gouvernement qui se pencha de plus près sur la question de ses ressources côtières et, plus particulièrement, sur les effets et les conséquences de la surexploitation. Nous avons demandé à l'USAID, dans le cadre de son projet de développement de la pêche dans les petits pays insulaires, de nous aider à évaluer nos ressources côtières en acquérant un bateau de recherche et le matériel nécessaires pour nous permettre d'élaborer nos plans de gestion afin de préserver ces ressources pour les générations à venir.

### DOMAINES DE RECHERCHE ACTUELS

Nous avons d'ores et déjà prévu de consacrer certaines recherches au développement de l'exploitation du crabe de cocotier (Birgus latro) dans le cadre du projet aquaculture financé par les Japonais, en les consacrant surtout à l'exploitation actuelle et à la gestion future des stocks. Nous avons également prévu une évaluation des stocks de bénitiers (Tridacna maxima, T. derasa), l'élaboration d'un plan de gestion ainsi qu'une étude de faisabilité sur le réensemencement des zones récifales dépeuplées.

### LEGISLATION ACTUELLE EN MATIERE DE PROTECTION DES RESSOURCES MARINES

A Niue, la protection du poisson est assurée par un décret de 1965 intitulé Fish Protection Ordinance, 1965.

Ce décret prescrit ce qui suit :

1. Il est interdit d'utiliser explosifs, armes à feu, poison ou matériel de plongée autonome pour la pêche.
2. Pêche interdite. Le directeur de l'agriculture et des pêches peut, grâce à ce texte, interdire l'accès à une zone récifale le temps nécessaire pour assurer la conservation des ressources marines.
3. Pêche traditionnelle à l'appât. Ce texte décrit les méthodes et les types d'appâts à utiliser pour la pêche traditionnelle à l'ulihega ou faux maquereau (Decapterus macarellus).
4. Diverses dispositions prévoient les pouvoirs de saisie et de confiscation nécessaires pour assurer la destruction du lakau niukini (Derris mataccensis), la responsabilité des chargés de pouvoir et les amendes applicables.

En outre, le gouvernement peut délivrer, pour un secteur donné de la ZEE de 200 milles, un permis de pêche assorti ou non de certaines dispositions comme les quotas admissibles, les zones réservées, la communication d'observations scientifiques, etc. Ainsi, un des derniers permis délivrés contenait les dispositions suivantes :

Poissons récifaux et démersaux	- maximum de 5 tonnes par visite - maximum de 2 visites par récif - poids minimum 2 kg non éviscéré - aucune femelle gravide
Bénitiers	- taille minimum 15 cm

#### AMELIORATION DE L'INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE

On a obtenu le concours du programme régional d'aide à la pêche FAO/PNUD pour la conception d'une unité pouvant servir de navire de recherche côtière à Niue. Après l'établissement du devis, l'obtention du financement nécessaire et la construction proprement dite, le navire sera armé et procèdera à des campagnes d'évaluation et de surveillance des ressources marines.

La création d'un centre halieutique a été approuvée dans le cadre de la composante nationale du programme du PNUD, et il comportera un laboratoire doté des principales installations nécessaires aux chercheurs halieutes.

---